



[FAQs](#) > [B-Goods](#) > [Garantie pour les produits de grade B](#)

Garantie pour les produits de grade B

Sara - 2023-03-22 - B-Goods

Il n'y a pas de différence fondamentale entre les biens A (biens neufs) et les biens B, ni pour la garantie du fabricant ni pour la garantie légale. Si la garantie du fabricant s'applique à partir de la date de la première utilisation au lieu de la date de vente d'un article, cela peut être indiqué dans les informations sur le produit.